

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2012

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Alexandre COLIN, Jean-Marc NEGRIER, Denis DERVIN, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET

Excusé : Laurent IMBERT

Absente : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Christophe BOISSEUIL

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil.

- **Règlement des dépenses d'investissement :**

Comme chaque année, il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur l'exercice 2012, ce jusqu'au vote du budget primitif, et dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent.

Après délibérations, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- **Durée hebdomadaire de travail de Louis Vauzelle :**

Louis a été embauché sur une base de 20 heures hebdomadaires. Lors de son précédent contrat, il effectuait 24 heures. Son salaire se trouve par conséquent diminué. Il demande à pouvoir travailler davantage.

Après délibérations, compte tenu du travail demandé, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir sa durée de travail à vingt heures hebdomadaires, le point sera fait lors d'un prochain conseil afin d'étudier les besoins en main d'œuvre pour le personnel technique.

- **Questions diverses :**

Participation aux dépenses scolaires des élèves scolarisés à Peyrat de Bellac : Le conseil municipal de Peyrat de Bellac s'est prononcé dans sa séance du 27 novembre en faveur d'une participation des communes de résidence des élèves scolarisés à Peyrat de Bellac, mais domiciliés ailleurs. Le montant demandé est de 384 euros par enfant. Selon la mairie de Peyrat, 3 enfants de Blanzac seraient scolarisés, mais il semblerait que deux d'entre eux n'habitaient pas encore sur la commune pour l'année scolaire 2011-2012.

Après délibérations, le conseil municipal demande à l'unanimité au maire d'intervenir auprès de la mairie de Peyrat de Bellac afin de trouver un terrain d'entente sur la domiciliation effective de la famille concernée. En outre, il accepte à l'unanimité le montant demandé et autorise le Maire à régler cette dépense.

Eoliennes : Le maire a reçu la visite d'une société qui propose d'implanter des éoliennes sur le territoire de la communauté de communes, dont notamment plusieurs sur Blanzac. La compétence « Energies renouvelables » étant du ressort de la communauté de communes, le conseil municipal ne se prononce pas sur ce projet.

Choix du traiteur et du menu du repas communal : Nous avons deux propositions, l'une de Boulette et l'autre de l'auberge. Compte tenu de l'écart de prix, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir Boulette pour cette année.

Subventions : Le club du troisième âge s'estime sanctionné cette année, compte tenu de la modification du système de locations de salles et des subventions. Le montant des subventions ayant été décidé à l'unanimité lors du vote du budget, le maire ne souhaite pas revenir sur ces décisions.

Achat d'une cloche : Mr Négrier souhaiterait mettre une cloche à l'ancienne école, comme existant par le passé. Compte tenu du prix et du risque de vol ou vandalisme, il n'est pas donné suite à cette proposition.

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au mardi 19 février 2013

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 h 30.